

Les infos de la Ville de Seraing

« AUX URNES CITOYENS ! »

Le 26 mai prochain auront lieu les élections simultanées.

En effet, le 26 mai prochain, les citoyens belges domiciliés à SERAING et inscrits sur la liste des électeurs voteront pour la Chambre, le Parlement wallon et le Parlement européen.

Les ressortissants européens qui ont fait la démarche préalable de s'inscrire ont également le droit de voter mais uniquement pour l'élection européenne.

Certains citoyens belges domiciliés à l'étranger ont fait le choix de voter à SERAING, soit en personne, soit par procuration. Les Belges domiciliés à l'étranger votent selon le cas, soit uniquement pour la Chambre, soit pour la Chambre et pour l'élection européenne.

o Quelles sont les heures d'ouverture des bureaux de vote ?
Les bureaux de vote seront ouverts de 8h00 à 14h00.

Toutefois, si votre bureau de vote n'ouvre pas à 8h00 précises, il convient de faire preuve d'un peu de patience et de compréhension. En effet, avant de pouvoir ouvrir son bureau de vote aux citoyens, les membres du bureau (président(e), secrétaire et assesseurs) ont plusieurs tâches à effectuer et le temps imparti pour procéder à ces opérations préalables est relativement court.

o Quand vais-je recevoir ma convocation ?

Les convocations ont été transmises à La Poste le 29 avril et sont actuellement en cours de distribution. Le jour du scrutin, vous devrez vous munir de votre convocation et de votre carte d'identité. C'est le moment de vérifier la validité de celle-ci !

o Je n'ai pas reçu ma convocation, que dois-je faire ?

Si vous ne recevez pas votre convocation, vous devez contacter le service Population de la Cité administrative, en passant par l'accueil : 04/330.83.11 afin de solliciter l'envoi d'un duplicata. Une permanence sera assurée par le service de la Population le samedi 25 mai 2019, de 9h00 à 12h00 et le dimanche 26 mai 2019, de 8h00 à 13h00 afin de permettre également aux citoyens de retirer un duplicata de leur convocation jusqu'au jour même de l'élection.

o Pourquoi est-ce si important d'être en possession de ma convocation le jour du scrutin ?

Sur la liste de pointage d'un bureau de vote, les électeurs n'apparaissent pas dans un ordre alphabétique mais sont inscrits sur base de leur numéro d'électeur (répartition géographique et non alphabétique). Le fait de présenter votre convocation au Président du bureau de vote permet à celui-ci de vous retrouver plus vite sur la liste de pointage et de s'assurer que vous êtes bien inscrit(e) sur la liste des électeurs de la Ville de SERAING. Cela évite une perte de temps conséquente et un allongement de la file d'attente.

o Je ne veux pas voter !

En Belgique, le droit de vote est obligatoire. Dès lors tous les électeurs inscrits et en ordre auront l'obligation d'aller voter le 26 mai prochain.

o Impossible pour moi de voter...

Si vous vous trouviez dans l'impossibilité d'aller voter ce jour-là, mais que vous souhaitez tout de même exprimer votre droit de vote, vous pouvez donner une procuration à une personne de confiance. Tout électeur ne peut être porteur que d'une seule procuration.

Le porteur de la procuration doit impérativement se munir de sa convocation personnelle, de sa carte d'identité et du formulaire de procuration dûment complété accompagné de la pièce justificative (voir tableau ci-dessous).

Cette personne devra se rendre obligatoirement dans le bureau de vote où l'électeur qui lui a donné procuration, devait aller voter !

Par ailleurs, un électeur belge doit veiller à donner procuration à un autre électeur belge qui pourra voter pour les 3 élections.

Si vous n'êtes pas en mesure d'aller voter et que vous n'avez pas la possibilité de donner procuration, il convient de transmettre votre convocation, accompagnée de votre justificatif d'absence, au service de la Population. Ces justificatifs d'absence sont ensuite destinés à la Justice de Paix.

o Comment faire pour donner procuration ?

Vous devez vous rendre dans une Mairie de quartier ou à la Cité administrative, pendant les heures d'ouverture. Vous pouvez aussi télécharger le formulaire de procuration via notre site internet : www.seraing.be

En fonction du motif de votre absence, certains documents vous seront demandés. Voici un tableau qui vous permettra d'y voir plus clair :

Raison de l'absence	Justificatif à joindre au formulaire de procuration
Raisons de maladie,...	Certificat médical
Raisons professionnelles	Attestation de votre employeur
Raisons d'études	Certificat de l'établissement scolaire
Raisons de séjour à l'étranger (vacances)	Certificat délivré par le Bourgmestre sur base des justificatifs que vous présenterez au fonctionnaire délégué (pour obtenir ce certificat complété et signé, il faut se rendre dans une Mairie de quartier ou à la Cité administrative)



o Vous voulez devenir donneur d'organe(s) ?

Le jour du scrutin, vous aurez la possibilité, tout comme lors des élections précédentes, de vous déclarer donneur d'organe(s) dans un des centres de vote suivants :

- à l'école communale à Boncelles
- à l'école communale du Centre à Jemeppe
- à l'école communale des Trixhes à Ougrée
- à l'école des Six-Bonniers à Seraing

o Vous souhaitez être assesseur volontaire dans un bureau de vote ou de dépouillement ?

Dans ce cas, vous pouvez transmettre vos coordonnées par mail à l'adresse suivante : elections@seraing.be ou vous rendre dans une Mairie de quartier ou à la Cité administrative.

o Le 26 mai ... rien ne se passe comme prévu ?

Tout peut arriver, vous pouvez perdre vos documents d'identité, voire même votre convocation.

Sachez que le service de la Population de la Cité administrative sera ouvert le dimanche 26 mai entre 8h00 et 13h00.

o Vous avez d'autres questions ?

Aucun souci, nos services sont à votre disposition, soit en Mairie de quartier, soit à la Cité administrative.

Numéro général de l'Administration communale de Seraing : 04/330.83.11

Notre site internet : www.seraing.be

102 CANDIDATURES DÉPOSÉES POUR LE CCJ : UN VÉRITABLE RECORD !

L'appel à candidatures auprès des jeunes Sérésiens pour le Conseil Communal de la Jeunesse a été un véritable succès! Ce sont exactement 102 candidatures qui ont été envoyées aux personnes en charge du projet. Afin d'être sélectionnés, les postulants doivent rédiger une lettre de motivation basée sur quatre questions précises.

Il y a maintenant plus d'un mois, la Ville de Seraing lançait un appel à candidatures auprès des jeunes Sérésiens afin que certains d'entre eux puissent intégrer le Conseil Communal de la Jeunesse (CCJ) pour la mandature 2019-2021. Elle avait notamment déposé des affiches au sein des établissements scolaires du territoire tout en envoyant directement un courrier aux adolescents âgés entre 14 et 16 ans. Ceux qui éprouvaient de l'intérêt pour leur ville et qui voulaient y prendre part en organisant différents projets ont eu jusqu'au 22 mars dernier pour déposer leurs candidatures.

Quelques jours après la date butoir, le service de la jeunesse, dirigée par l'échevine de la Jeunesse, Julie Geldof, ainsi que la MDA - l'info des jeunes, ont eu la chance de recevoir

102 candidatures. Un véritable record qui fait évidemment plaisir aux personnes en charge du projet. Toutefois, comme les places pour intégrer le CCJ sont limitées, elles devront procéder à une sélection et ne retenir que 54 candidatures (39 membres du Conseil Communal de la Jeunesse ainsi que 15 suppléants) sur les 102. Pour départager les différents postulants, la Ville de Seraing leur a envoyé, le 23 avril dernier, un courrier qui leur indiquait la marche à suivre.

Les postulants ont ensuite dû envoyer leurs réponses qui seront analysées avec attention par les personnes responsables du projet. Celles-ci s'occuperont alors d'attribuer des notes sur 10 pour chaque lettre de motivation. Les adolescents qui auront obtenu les cotations les plus élevées pourront prendre part au CCJ qui sera normalement mis en place pour le mois de septembre prochain. Les adolescents sélectionnés débiteront, dès lors, leur mandat et se réuniront le troisième mercredi de chaque mois, de 15h30 à 17h00.

Pendant une période de deux ans, ils auront l'opportunité

de développer des projets pour Seraing ainsi que des événements à destination de la population tout en ayant la chance de se rendre occasionnellement au Palais Provincial de Liège ainsi qu'aux deux Parlements de Namur et Bruxelles.

